31 mars
Public, privé ensemble
Engager le bras de fer

Editorial du Syndicaliste des Lycées et Collèges n° 412 de mars 2016
par Jacques Paris, secrétaire général

APRÈS le pacte de responsabilité et les dizaines de milliards qui coulent à flot pour le plus grand bien des profits des entreprises, voici le projet de loi travail.
Il peut se résumer ainsi : les salariés devraient travailler plus, gagner moins, être plus facilement licenciés, moins bien indemnisés en cas de licenciement abusif. Le niveau de négociation serait pour l'essentiel ramené au niveau de l'entreprise, là où le rapport de force est le moins favorable, et les syndicats pourraient être court-circuités par voie de referendum...
Le gouvernement, devant le tollé, manœuvre en retardant de deux semaines le dépôt de son projet de loi, et croit, avec son allié CFDT (suivie par l'UNSA), abuser les salariés.

Notre confédération prend ses responsabilités : pour gagner il faut être clair. On ne peut marier ceux qui sont pour la loi travail et ceux qui sont contre.
« Le Premier ministre n'est pas d'accord pour un retrait, on entre dans un bras de fer aujourd'hui » a déclaré JC Mailly à la sortie de sa rencontre avec le Premier Ministre le 7 mars.
Nous étions dans la rue avec la jeunesse le 9 mars, nous préparons la grève interprofessionnelle le 31 mars.

pour le retrait du projet de loi travail

Personnels de l'enseignement secondaire, comme tous les salariés nous sommes directement concernés. Nous avons fait grève majoritairement pour obtenir le retrait de la réforme du collège à plusieurs reprises, le 26 janvier dernier aux côtés des fonctionnaires. Le gouvernement sait bien que bien peu croient à *« la bonne réforme qui va permettre de faire réussir tous les élèves »*, pas plus qu'à la bonne réforme du code du travail pour lutter contre le chômage.

Conscients du rejet, nos interlocuteurs ministériels (et c'est aussi ce que de plus en plus nos collègues entendent), affirment souvent: *« les enseignants sont des fonctionnaires, ils doivent appliquer la loi de refondation »*... Quant on n'a plus rien à dire, ne reste que l'autoritarisme. Ils oublient au passage que le statut de la fonction publique reconnaît (article 6) la liberté d'opinion, la liberté syndicale et interdit toute discrimination.

On sait d'expérience que si la loi travail passe, le statut de la fonction publique, nos statuts particuliers seront encore attaqués.
Avec l'autonomie des établissements et le décret Hamon, on voit déjà que ce qui est en cause ce sont les garanties et les règles nationales... dans la même logique que le projet de loi travail.
C'est aussi ce que permet le protocole PPCR que FO, la CGT et Solidaires ont refusé de signer.
On sait que lors du rendez-vous salarial fonction publique prévu le 17 mars le gouvernement n'annoncera au mieux qu'un déblocage symbolique du point d'indice. Pas même un plat de lentilles !

Il ne reste plus que le rapport de force pour obtenir le retrait du projet de loi travail, pour obtenir la satisfaction de nos revendications. La classe ouvrière est une, et ce sont ses intérêts vitaux qui sont attaqués aujourd'hui.
Le 31 mars avec tous les salariés de ce pays, nous dirons : « cela suffit ! Stop ! ». Ce que nous devons préparer c'est bien de bloquer le pays pour gagner. Nous vous proposons donc de multiplier les assemblées générales dans les établissements et de dire : *« le 31 nous y serons, nous serons en grève, nous voulons le retrait du projet de loi travail, le rattrapage du point d'indice, l'abrogation de la réforme du collège... »*

SNFOLC Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél. : 01 56 93 22 44 - Fax : 01 56 93 22 42
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
Site Internet du SNFOLC :
www.fo-snfolc.fr